95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'equilibre

N°677 - ÉDITION DU 08 MARS 2024

Venez le récupérer au District

N'oubliez pas de désigner votre Dirigeant Méritant

Paris 2024 : Formations sécurité et carte professionnelle à la clé !

8 mars - La Journee internationale des femmes

CÉLÉBRONS NOS HÉROINES DU QUOTIDIEN !

EN EXCLUSIVITÉ

Le témoignage de Stéphanie FRAPPART, la première arbitre féminine française à avoir arbitré un premier match professionnel masculin

La fièvre monte chez les Sportifs de Garges !

L'affrontement en Coupe Nationale Futsal entre les sportifs de Garges et le Sporting Paris lors des 8e de finale ce samedi est à date l'événement majeur de la saison pour les Sportifs de Garges. Vont-ils renouveler encore une fois l'exploit ?

Tout le District est derrière vous
ou plutôt avec vous !
On y croit !

ACTUALITÉS

COMMISSIONS

- Commission de surveillance des opérations Électorales
- Extrait du PV du Comité de Direction
- Statuts et Règlements
- Calendrier et Organisation des Compétitions
- Organisation des Compétitions section Féminines U14F à Seniors F
- Organisation des Coupes Départementales
- Football d'Animation
- Football d'Animation - section Féminines
- Futsal
- CDIF
- Terrains & Installations Sportives
- Désignation des Délégués

Crédit Mutuel · val d'oise le département · CDOS Val-d'Oise · EKINSPORT · Gourman Dit Réception · EAGLES · CMC Trophées

COMMISSION DE SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS ÉLECTORALES

Réunion du Mardi 27 février 2024

Présents : MM. DA COSTA – EL FAKRI – KERHERNO - PEZIERE

Excusés : CEIA - FEBVAY

La Commission est réunie pour vérifier la recevabilité de la demande de convocation d'une AG de révocation du Comité de Direction, reçue par le DVOF des mains du Président du club de Ermont AS.

La Commission de Surveillance des Opérations électorales souhaite rappeler la chronologie des faits et fait état d'informations reçues par le biais du secrétariat du DVOF et d'experts extérieurs :

- Le dépôt de la 2ème demande de révocation (10 janvier 2024) est antérieure à la décision du Comité de Direction décidant de l'irrecevabilité de la 1ère,

- Cette 2ème demande de révocation remise en mains propres au DVOF le 10 janvier 2024 par le Président de l'AS Ermont est un document photocopié, si bien que la Commission de Surveillance des opérations électorales pour son analyse a demandé dans son PV du 23 janvier 2024 de recevoir le document original ;

- Le document original a été transmis le 29 janvier 2024 en mains propres au DVOF. Ce document s'est révélé différent car amputé de 2 signatures sur les pages 1 et 2

- Des explications ont été demandées au remettant (M le Président de l'AS Ermont) suite au PV du 6 février 2024, explications obtenues le 14 février, indiquant que 2 Présidents avaient reçu le document par voie électronique, puis ont signé le document et l'ont renvoyé de manière électronique, ces explications étant jointes de plusieurs captures écran

- La Commission a donc en sa possession un document photocopié daté du 10 janvier 2024 avec 40 signatures, et un document original du 29 janvier 2024 avec 38 signatures, avec un mail d'explications sur 2 signatures manquantes

- La commission constate que la page 3 du document original comporte des éléments dactylographiés, et que sur ces 8 signatures un total de 5 signatures ne sont pas manuscrites et sont des copies, contrairement aux autres pages où il s'agit d'écritures et de signatures manuscrites

- La commission, qui analyse ce document original, constate en conséquence le mélange d'éléments manuscrits et dactylographiés, et des signatures manuelles et d'autres électroniques, ce qui n'est pas idéal pour examiner la recevabilité d'un document

  En plus de cette première analyse :

- Le DVOF a été destinataire d'un mail d'un Président de Club signataire, demandant d'annuler sa signature car il a signé ce document sans savoir de quoi il en retournait

- Le DVOF a également été destinataire d'un mail via la messagerie officielle d'un Club, présent sur la demande de révocation originale, lequel exprime sa surprise de voir apparaître son club comme faisant partie des signataires « alors que nous n'avons rien à voir avec la demande de révocation » et que « tout se passe très bien avec le District »

- La Commission constate que la signature du Président concerné qui apparait sur le document de révocation est très différente de la signature d'un document officiel de la FFF

- La Commission, prend connaissance des conclusions d'une étude graphologique (via une professionnelle agréée par la Cour de cassation et par la Cour Pénale internationale) qui a analysé 13 signatures entre les versions originales de la 1ère demande de révocation (28/11/23) et de la 2ème (29/01/24),selon lesquelles 2 signatures sont « douteuses » et 7 sont « incompatibles », ce qui signifie pour la Commission que des doutes sérieux sont à émettre sur au moins 9 signatures dont celle du Club ayant réfuté sa présence parmi les clubs signataires

- La Commission constate en conséquence que le document, visant à révoquer un Comité de Direction, intègre des signatures de certains Présidents de clubs qui ne seraient pas authentiques,

La Commission, fort des éléments qui précèdent, considère que c'est le document original qui doit primer dans l'analyse de celui-ci et c'est donc le document du 29 janvier 2024 qui est à retenir pour se prononcer sur la recevabilité, lequel se substitue au document du 10 janvier 2024.

Par ailleurs,

- Le secrétariat du DVOF a transmis à la Commission un mail officiel du Président de l'AS Ermont du 7 février 2024 destiné et demandant aux clubs signataires de la demande de révocation de confirmer leur signature.

- La Commission fait le lien entre ce qui précède (l'absence d'authenticité des signatures) et l'objectif de ce courriel,

- Qu'à ce jour, cette demande a été suivie par 20 clubs, sur les 40 clubs concernés

De plus,

- La Commission, fort du retour de l'avocat, conseil du District, constate que la rédaction de l'article 13.5 des Statuts du DVOF fait référence à une « demande des clubs », contrairement aux autres articles statutaires faisant référence aux « représentants des clubs » (exemple article 12.5.1) signifiant vraisemblablement qu'il faut un mandat spécial pour solliciter l'AG extraordinaire de révocation, et que le seul président d'un club ne peut pas engager à lui seul, son club, pour un acte de cette importance

- A titre supplémentaire, le DVOF a été destinataire de 2 courriels officiels de Présidents de Clubs signataires soulignant que leur signature de la demande de révocation faisait suite à un accord de leur comité directeur approuvant la demande de révocation du Comité de Direction du DVOF, ce qui est conforme à l'interprétation de l'article 13.5 des Statuts du DVOF

  Que cet ensemble prouve l'importance de faire appel à une délibération collective du club quand celle-ci s'impose statutairement

Au regard de la gravité des faits rappelés, au regard des nombreuses incertitudes qui pèsent sur l'authenticité des signatures, les doutes étant confirmés par une expertise extérieure et par certains courriels de clubs,

La Commission propose au Comité de Direction :

- **De prononcer l'irrecevabilité de la demande de révocation du 29/01/2024**

Enfin, la Commission précise qu'au regard des éléments précités, au regard de la 1ère demande de révocation signée par des Présidents suspendus/non mandatés/non licencié, et au regard de l'absence d'informations (article 13.5 des Statuts Type de la FFF) sur les modalités administratives requises pour qu'une demande de révocation soit prise en compte, et éviter une instabilité de gouvernance pour l'avenir, la Commission considère nécessaire de demander à la Commission Fédérale Règlements et Contentieux d'enrichir l'article concerné.

Dans cette attente, la CSOE du District du Val-d'Oise de Football décide d'indiquer les éléments administratifs nécessaires pour qu'une demande de révocation soit recevable, et ce à compter de la date de parution de ce procès-verbal :

- La demande doit être adressée de préférence par lettre recommandée avec accusé de réception au siège du District, sous un pli commun porté par un club et/ou un licencié, la date retenue comme point de départ étant celle de réception dudit document

- Justifier, que la personne signataire est mandatée soit de manière statutaire, soit en vertu d'une délibération de l'organe compétent (délibération du Comité directeur du Club ou du Bureau selon les cas avec les signatures manuscrites des membres présents), et fournir une copie des Statuts à jour du Club

- Joindre, de la part de chaque club signataire, la copie d'une pièce officielle du Président (CNI, Passeport…) ainsi qu'une attestation manuscrite et signée précisant : « pris connaissance de l'article 13.5 des Statuts du DVOF et des conséquences liées à la demande de convocation d'une Assemblée Générale aux fins de révocation du Comité de Direction »

- A défaut du Président signataire, ou en capacité de signer (exemple : suspension), le mandat portant signature du Président, vers un membre du Bureau du Club (ou autre personne selon les statuts), doit être joint à la déclaration

- Joindre, de la part de chaque club signataire, la copie du procès-verbal de l'Assemblée Générale du Club ayant élu le Président et les membres du Comité directeur actif, le procès-verbal devant avoir été régulièrement communiqué aux autorités fédérales comme précisé par le Règlement Sportif (article 3.4), et aux autorités préfectorales comme prévu par la loi du 1er juillet 1901 (avoir le justificatif remis lors du dépôt)

Prochaine réunion sur convocation

EXTRAIT DE PV DU COMITÉ DE DIRECTION
1er MARS 2024

Réunion au siège du DVOF

Présents : Mmes Bastos – Escroignard
MM. Delforge (Président) – Barberon – Boisdenghien – Jonquois – Letellier – Moreira – Nguyen - Podan-Mavounzy.

Excusés : Mmes Bouznad – Floirac.
MM. Berrezaie – Diaz - Traore – Vernet.

Demande de tenue d'une AGE aux fins de révocation du Comité

Le Président Claude Delforge donne lecture en séance du PV de la Commission de Surveillance des Opérations électorales du 27/02/2024

Le Comité prend ainsi connaissance qu'un courriel d'un club, présent sur la demande de révocation originale, lequel exprime sa surprise de voir apparaître son club comme faisant partie des signataires « alors que nous n'avons rien à voir avec la demande de révocation » et que « tout se passe très bien avec le District »

Le Comité apprend qu'un autre club demande d'annuler sa signature car il a signé ce document sans savoir de quoi il en retournait

Le Président souligne que suite aux doutes exprimés par la Commission et à ces informations, 2 prestataires extérieurs ont été sollicités : une graphologue agréée par la Cour de cassation et par la Cour Pénale Internationale, ainsi que l'avocat conseil du District.

Les conclusions de la graphologue apparaissent gravissimes car sur le document de demande de révocation, sur un panel de signatures transmis, 7 signatures sont incompatibles et 2 sont douteuses

Le Comité estime qu'il s'agit d'un faux manifeste, et que cette manœuvre frauduleuse doit être sanctionnée

Au regard de la gravité des faits rappelés, il est décidé à l'unanimité des présents :

- De se conformer à l'avis de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et de **prononcer l'irrecevabilité de la demande de révocation du 29/01/2024**
- De donner mandat au Président du DVOF par la présente délibération pour **porter plainte contre X devant le Procureur de la République**

A titre complémentaire, le Comité de Direction émet des doutes réels sur la bonne gestion d'une instance sportive telle que le District, par le ou les auteurs de ces demandes de révocation.

En effet, la première demande comportait la signature de Présidents suspendus, non licencié, et des licenciés sans procuration.

La seconde demande comporte vraisemblablement des signatures copiées, des signatures incompatibles ou douteuses ce qui démontre le peu de respect tant envers les Clubs non-signataires qu'envers l'instance départementale.

Tous ces actes réalisés en dépit des règles en vigueur apparaissent comme autant de risques pour le football val-d'oisiens pour le présent, comme pour le futur

Le Comité rappelle que sa décision représente l'ensemble des Clubs du Val-d'Oise, signataires comme non signataires, et que la réalisation d'un document frauduleux engage la responsabilité pénale et sportive de son ou ses auteurs.

STATUTS ET RÈGLEMENTS

COMMISSION DU 06 MARS 2024

Présents : MM LETELLIER –BAILLIEZ - FAUGERON
Assiste : M VERECQUE

INFORMATIONS

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) **à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF**

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

EVOCATION

ST PRIX ES

Match n°25905721 du 03/03/2024 ANC
IENS D2.A GONESSE RC 32 / ST BRICE FC 31

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST PRIX ES (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 04/03/2024

A la suite de la demande d'évocation du club de ST PRIX ES la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ST BRICE FC sur l'inscription et la participation du joueur A. Wilfried licence n°2388072980 à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur A. Wilfried licence n°2388072980 inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 06/02/2024

Réponse impérative avant le 18/03/2024

ST PRIX ES

Match n°26520609 du 03/03/2024 ANCIENS D3.A ST PRIX ES 2 / BEAUCHAMP AS 1

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST PRIX ES (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 04/03/2024

A la suite de la demande d'évocation du club de ST PRIX ES la commission demande au secrétariat d'interroger le club de BEAUCHAMP AS sur l'inscription et la participation du joueur A. Jean licence n°26520609 à la rencontre citée ci-dessus.
Le joueur A. Jean licence n°26520609 inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 19/02/2024

Réponse impérative avant le 18/03/2024

ST BRICE FC ET ST PRIX ES

Match n°25905715 du 11/02/2024 ANCIENS D2.A ST BRICE FC 31 / JOUY LE MOUTIER FC 31

FRAIS DE DOSSIER (pour ST BRICE FC car la demande a été faite avant celle de ST PRIX ES) : 43,50 € ST BRICE FC (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation de ST BRICE FC : 04/03/2024
Date de la demande d'évocation de ST PRIX ES : 05/03/2024

A la suite de la demande d'évocation du club du ST BRICE FC et de ST PRIX ES la commission demande au secrétariat d'interroger le club de JOUY LE MOUTIER FC sur l'inscription et la participation des joueurs M. Pascal licence 2319944888 et S. Karim licence 2311113819 à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur M. Pascal licence 2319944888 et S. Karim licence 2311113819 inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 05/02/2024 pour les 2 joueurs.

Réponse impérative avant le 18/03/2024

AS ERAGNY FC

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € AS ERAGNY FC (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 03/03/2024

Demande d'évocation au motif : Acquisition d'un droit indu pour infractions répétées au règlement

Concerne le Club de CERGY PONTOISE FC en SENIORS FEMININES D1

1ére Infraction : Match n° 27239110 du 04/11/2023 Cergy Pontoise FC 2 / Belloy St Martin Asc 1
La joueuse MOHAMEDI Feryel de Cergy licence n° 2547826315 susceptible d'avoir participé à ce match alors même qu'elle est susceptible d'avoir participée au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain. (Article 167.2 des règlements généraux FFF)

2émé infraction : Match n° 27239178 du 10/02/2024 Belloy St Martin Asc 1 / Cergy Pontoise FC 2
Les joueuses BILLARD Jeanne n° 2547691834 / KALLA Yasmine n° 2546932782 / ELVARISTE Lena Siri n° 9603525907 / MARINHO Jade n° 9603910094 / HARIB Chayma 2547174983 de Cergy susceptibles d'avoir participées à ce match alors même qu'elles sont susceptibles d'avoir participées au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain
(Article 167.2 des règlements généraux FFF)

3éme infraction : Match n° 27239139 du 02/03/2024 Cergy Pontoise FC 2 / Eragny FC 1
Les joueuses BILLARD Jeanne n° 2547691834 / DANFA Pauline n° 2548597356 / MARINHO Jade n° 9603910094 / KALLA Yasmine n° 2546932782 / HARIB Chayma 2547174983 / ELVARISTE Lena Siri n° 9603525907 / MOHAMEDI Feryel n° 2547826315 de Cergy susceptibles d'avoir participées à ce match alors même qu'elles sont susceptibles d'avoir participées au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain
(Article 167.2 des règlements généraux FFF)

A la suite de la demande d'évocation du club de AS ERAGNY FC la commission demande au secrétariat d'interroger le club de CERGY PONTOISE FC sur l'inscription et la participation des joueuses citée ci-dessus en équipe supérieure alors que celle-ci ne joué pas ce jour ou le lendemain.
Réponse impérative avant le 18/03/2024

ST PRIX ES

Match n°25905714 du 11/02/2024 ANCIENS D2.A AUVERS ENNERY FC 31 / PUISEUX LOUVRES 95 31

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € ST PRIX ES (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 04/03/2024

A la suite de la demande d'évocation du club de ST PRIX ES la commission demande au secrétariat d'interroger le club de AUVERS ENNERY FC sur l'inscription et la participation du joueur F. Mickael licence n°2330039312 à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur F. Mickael licence n°2330039312 inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 27/11/2023

Réponse impérative avant le 18/03/2024

SOISY AND MARG FC

Match n°25898189 du 03/03/2024 U18 D2.B SOISY AND MARG FC 22 / ARNOUVILLE FC 21

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € SOISY AND MARG FC (EVOCATION)

Date de la demande d'évocation : 05/03/2024

A la suite de la demande d'évocation du club de SOISY AND MARG FC la commission demande au secrétariat d'interroger le club de ARNOUVILLE FC sur l'inscription et la participation du joueur A. Leon licence n°2548555923 à la rencontre citée ci-dessus.

Le joueur A. Leon licence n°2548555923 inscrit sur la feuille de match est susceptible d'être en état de suspension.

Date d'effet de la suspension le 12/02/2024

Réponse impérative avant le 18/03/2024

COSMO TAVERNY

Match n°27239178 du 10/02/2024 SENIORS FEMININES D1 BELLOY ST MARTIN ASC 1 / CERGY PONTOISE FC 2

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € COSMO TAVERNY (EVOCATION)

Demande d'évocation du club du COSMO TAVERNY sur la participation des joueuses de CERGY PONTOISE FC avec l'équipe inferieur alors qu'elles ont participés au dernier match de l 'équipe supérieur celle-ci jouant pas ce jour ou le lendemain.

Article 30 ter – Évocation par la Commission.

Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- de participation d'un joueur non inscrit sur la feuille de match ;
- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié ;
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements ;
- d'inscription sur la feuille de match d'un joueur venant de l'étranger et n'ayant pas fait l'objet de la procédure de délivrance du Certificat International de Transfert ;
- d'infraction définie à l'article 207 des Règlements Généraux de la FFF

Demande d'évocation du club du COSMO TAVERNY irrecevable, le motif évoqué n'est pas un motif à évocation.

La commission dit : résultat acquis sur le terrain.

RECLAMATION

REPRISE DU DOSSIER MY SARCELLES FUTSAL

Match n°26602039 du 26/02/2024 FUTSAL D2.A MY SARCELLES FUTSAL 2 / GOUSSAINVILLE FC 2

Date de la réclamation : 28/02/2024

Réclamation du club de MY SARCELLES FUTSAL sur la participation du joueur L. Merwane licence n°2544178844 de l'équipe de GOUSSAINVILLE FC. Ce joueur est susceptible d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne jouait pas ce jour ou dans les 24h.

En effet, l'article 7.9.1 du Règlement sportif du DVOF dispose qu'un joueur ne peut pas participer à un match de compétition de Ligue ou de District, dans une équipe inférieure de son Club, s'il a effectivement joué lors de la dernière rencontre officielle disputée par l'une des équipes supérieures lorsque celle-ci ne joue pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de Référence du 13/02/2024 CVO SENIORS FUTSAL GONESSE RC 1/ GOUSSAINVILLE FC 1

Le club de GOUSSAINVILLE FC ayant répondu dans les délais. (Réclamation irrecevable 30.12 – Les réserves, pour être valables, doivent être confirmées par lettre recommandée ou télécopie, dans ces deux cas sur papier à en-tête du club ou authentifiée par le cachet du club, ou par courrier électronique, via l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr), au Secrétariat du District du Val-d'Oise de Football dans les 48 heures ouvrables suivant le match.)

La commission dit réclamation recevable et fondée.
Motif : participation d'un joueur du club de GOUSSAINVILLE FC au dernier match de l'équipe supérieure alors que celle-ci ne joue pas ce jour ou le lendemain.

La commission dit match perdu par pénalité au club de GOUSSAINVILLE FC 2.

CREDIT : MY SARCELLES FUTSAL : 43,50 €
DEBIT : GOUSSAINVILLE FC : 53,50 €

GOUSSAINVILLE FC 2 : 0 BUT - 1 POINT
MY SARCELLES 2 : 3 BUTS 0 POINT

RESERVE

FRETTOISE ES

Match n°26851316 du 03/03/2024 ANCIENS D3. FRETTOISE ES 31 / MONTMAGNY FC 32

FRAIS DE DOSSIER : 43,50 € FRETTOISE ES (RESERVE)

Réserve confirmée le 03/03/2024. Sur la participation de l'ensemble des joueurs de MONTMAGNY FC 32 ces joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain.

Réserve recevable sur la forme, non fondée. Aucun joueur du club de MONTMAGNY FC 32 a participé au dernier match de l'équipe supérieure.
Match de référence : du 25/02/2024 Coupe du val d'Oise crédit mutuel Anciens MONTMAGNY FC 31/ ADAMOIS OL 31

La commission dit résultat acquis sur le terrain.

La prochaine réunion LUNDI 11 MARS 2024

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 05 MARS 2024

Présents Mme Sylvestre – MM Pézière - El Fakri - Sénécal - Cokgul
Assiste : M. Podan-Mavounzy

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

ART. 10.2 du RS du DVOF
Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC
Seniors D1
La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.
Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF
En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 10/03/2024 - 24/03/2024
21/04/2024 - 05/05/2024 - 02/06/2024

REPORT DE JOURNEES DE CHAMPIONNAT

POUR TOUTES LES CATEGORIES Y COMPRIS CELLE DES FEMININES D1, LES JOURNEES DES 20 ET 21 JANVIER 2024 SONT REPORTEES AU 20 et 21 AVRIL 2024

RETOUR COMMISSION STATUTS ET REGLEMENTS

Le 28/02/2024

ARGENTEUIL FC
Séniors Féminines D1
Match n° 27239177 du 10/02/2024
ARGENTEUIL FC 1 / SARCELLES AAS 3
La commission dit match perdu par pénalité au club de SARCELLES

SARCELLES AAS 3	0but	-1pt
ARGENTEUIL FC 1	0but	0pts

RETOUR COMMISSION DISCIPLINE

Le 20 février 2024

FOSSES UF
U14 D2 Poule A
Match n° 25894741 du 27/01/2024
FOSSES UF / St BRICE FC
La commission dit match perdu par pénalité aux 2 clubs

FOSSES UF	0but	-1pt
St BRICE FC	0but	-1pt

COURRIERS CLUBS

ADAMOIS OL
En application de l'article 23-8 du RS du DVOF, inversion de rencontre suivante :
Anciens D3 Poule B
Match n°25906152 du 10/03/2024
ARGENTEUIL FC 32 / ADAMOIS OL 31
Ce match aura lieu sur les installations de l'OL ADAMOIS
Les frais éventuels d'arbitrage resteront à la charge du FC ARGENTEUIL

CORMEILLAIS ACS
Courriel du 01/03/2024
Les joueurs du club de CORMEILLAIS ne pouvant se libérer pour jouer à 11H le match suivant :
CDM D1
Match n°25909346 du 28/04/2024
EMMB 5 / CORMEILLAIS ACS 5
La Commission décide match à jouer le 28/05/2024

REMERCIEMENTS ARBITRE

- DUCASSE Michael
- PALIN Willy

HORAIRES - DATES

FONTENAY FC
Courriel du 05/03/2024
Seniors D3 Poule A
Match n°26510091 du 10/03/2024
FONTENAY FC / VEXIN AS
Nouvel horaire : 14H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

COURDIMANCHE AS
Courriel du 03/03/2024
U18 D2 Poule B
Match n°25898226 du 10/03/2024
COURDIMANCHE AS 21 / JOUY LE MOUTIER FC 21
Nouvel horaire : 13H
Accord de la COC
Prévenir vos adversaires

HORAIRES - DATES (FOOTCLUBS)

PERSAN US 03
Courriel du 05/03/2024
U14 D2 Poule A
Match n°25894757 du 09/03/2024
PERSAN US 2 / SAINT BRICE FC 2
Motif non recevable
Match maintenu à la date et horaire officiels

FRETTOISE ES
Courriel du 02/03/2024
U16 D3 Poule B
Match n°25900350 du 10/03/2024
VILLIERS LE BEL FC 1 / FRETTOISE ES 1
Nouvelle date : 30/03/2024

COURDIMANCHE AS
Courriel du 03/03/2024
U18 D2 Poule B
Match n°25898226 du 10/03/2024
COURDIMANCHE AS 1 / JOUY LE MOUTIER FC 1
Nouvelle heure : 13H

MATCH PERDU PAR PENALITE

CHAMPAGNE SFC
U18 D2 Poule B
Match n° 25898188 du 03/03/2024
ENT MARLY FONTENAY 21 / CHAMPAGNE 95 SFC 21
ENT MARLY FONTENAY 21 3pt 5buts
CHAMPAGNE 95 SFC 21 -1pt 0but

DEMANDE DE RESULTAT

ENTENTE SANNOIS ST GRATIEN
Critérium +45 ans Poule A
Match n° 25906771 du 11/02/2024
CERGY PORTUGAIS 35 / ESSG
La Commission demande au club de l'ESSG le résultat de cette rencontre

CONFIRMATION DE RESULTAT

FONTENAY FC
Seniors D3 Poule A
Match n° 26510052 du 03/03/2024
FONTENAY EN PARISIS 1 / BOUFFEMONT ACF 1
FONTENAY EN PARISIS 1 3pts 5buts
BOUFFEMONT ACF 1 0pt 1but

2EME APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTSOULT BAILLET US
Vétérans +45 ans Poule B
Match n° 26525462 du 04/02/2024
MONTSOULT BAILLET US 35 / GARGES FCM 35

GONESSE RC
U14 D3 Poule A
Match n° 25899440 du 07/10/2023
GONESSE RC 22 / MONTSOULT BAILLET US 21

MATCHS A JOUER LE 16/03/2024

FOSSES UF
U14 D2 Poule A
Match n°25894749 du 02/03/2024
FOSSES UF 21 / PERSAN US 22

PIERRELAYE FC
U14 D4 Poule B
Match n°25899753 du 02/03/2024
PIERRELAYE FC 21 / SARCELLES AAS 26

MAGNY EN VEXIN FC
U14 D4 Poule A
Match n°25899665 du 02/03/2024
MAGNY EN VEXIN FC 21 / ACADEMIE FOOTBALL CI 22

MATCHS A JOUER LE 30/03/2024

VEMARS SAINT WITZ FC
U14 D4 Poule D
Match n°26513052 du 02/03/2024
VEMARS SAINT WITZ FC 21 / MARLY LA VILLE ES 22

MATCHS A JOUER LE 31/03/2024

EMMB
Anciens D3 Poule A
Match n°26520607 du 03/03/2024
EMMB 33 / EAUBONNE CSM 31

FOSSES UF
U16 D2 Poule B
Match n°25937090 du 03/03/2024
FOSSES UF 21 / ARGENTEUIL FC 22

AUVERS ENNERY FC
ANCIENS D4 Poule A
Match n°26740533 du 03/03/2024
AUVERS ENNERY FC 32 / CHAUMONTEL LUZARCHES 32

MONTSOULT BAILLET US
U16 D2 Poule A
Match n°25936962 du 03/03/2024
MONSOULT BAILLET US 21 / ERMONT AS 21

THILLAY ESM
CDM D1
Match n°25909325 du 03/03/2024
THILLAY 5 / JOUY LE MOUTIER FC 5

ROISSY US
Anciens D2 poule A
Match n°25905727 du 17/03/2024
ROISSY EN FRANCE / MARLY LA VILLE ES 31

MATCHS A JOUER LE 13/04/2024

AUVERS ENNERY FC
U14 D4 Poule C
Match n°27141799 du 02/03/2024
AUVERS ENNERY FC 21 / SAINT BRICE FC 23

MATCHS A JOUER LE 14/04/2024

FOSSES UF
Anciens D4 Poule B
Match n°27216313 du 03/03/2024
FOSSES FU 32 / SAINT PRIX ES 33

VEXIN AS
Vétérans +45 ans Poule A
Match n°25906777 du 03/03/2024
VEXIN AS 35 / AUVERS ENNERY FC 35

MATCHS A JOUER LE 01/05/2024

BRUYERES BERNES USM
Anciens +45 Poule B
Match n°26525478 du 03/03/2024
BRUYERES BERNES 35 / ERAGNY FC 35

MONTSOULT BAILLET US
Anciens +45 Poule B
Match n°26525462 du 04/02/2024
MONTSOULT BAILLET US 35 / GARGES FCM 35

MATCHS A JOUER LE 08/05/2024

MONTSOULT BAILLET US
Vétérans +45 Poule B
Match n°26525475 du 03/03/2024
MONTSOULT BAILLET US 35 /EMMB 35

1ER FORFAIT SANS AMENDE

FONTENAY EN PARISIS FC
Seniors D4 Poule A
Match n° 25901748 du 03/03/2024
SOISY AM FC 2 / FONTENAY EN PARISIS 2

FONTENAY EN PARISIS 2	-1pt	0but
SOISY AM FC 2	3pts	5buts

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

GARGES FCM
U16 D1
Match n° 25894550 du 03/03/2024
ARGENTEUIL RC 22 / GARGES FCM 21

GARGES FCM 21 Amende 30€

GARGES FCM 21	-1pt	0but
ARGENTEUIL RC 22	3pts	5buts

MAGNY EN VEXIN FC
Seniors D4 Poule B
Match n° 26532175 du 03/03/2024
PONTOISIENNE JS 2 / MAGNY EN VEXIN FC 2

MAGNY EN VEXIN FC 2 Amende 30€

POTOISIENNE JS 2	3ptS	5butS
MAGNY EN VEXIN FC 21	-1pt	0but

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

BEZONS USO
U14 D4 Poule E
Match n° 26513184 du 02/03/2024
EMMB 23 / BEZONS USO 23
BEZONS USO 23 Amende 35€

BEZONS USO 23	-1pt	0but
EMMB 23	3pts	5buts

HERBLAY ES
CDM D2
Match n° 26411364 du 03/03/2024
TOHO AS 5 / HERBLAY ES 5
HERBLAY ES 5 Amende 35€

HERBLAY ES 5	-1pt	0but
TOHO AS 5	3pts	5buts

Secrétaire de Séance
M. P. Sénécal

Présidente de Séance
Mme Sylvestre

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS SECTIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 5 Mars 2024

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€
-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RENCONTRES REPORTEES

05/03/24

SENIORS F à 8

Rencontre n°27837539 – Groupe B

DOMONT FC 1 - ST PRIX ES 1

Rencontre du 03/02/24

Rencontre Inversée

Nouvelle Adresse : Stade des Fauvettes à Domont

16/03/24

U15F à 8
Rencontre n°27836484 – Groupe A
ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 – ST OUEN L'AUMONE AS 1
Rencontre du 02/03/24
Nouvelle Horaire : 11H

30/03/24

U18F à 8
Rencontre n°27835475 – Groupe Unique
ENT BEAUMONT MOURS 1 – ECOUEN FC 1
Rencontre du 03/02/24

05/04/24

SENIORS F à 8
Rencontre n°27836498 – Groupe A
MAGNY US CANTON 1 – GROSLAY FC 1
Rencontre du 29/03/24

SENIORS F à 8
Rencontre n°27836499 – Groupe B
GAFEPB 1 – GROSLAY FC 1
Rencontre du 29/03/24

MODIFICATIONS D'HORAIRES - LIEUX

U15F
GROSLAY FC 1 – CORMEILLAIS ACS 1
Rencontre n°27836487 – Groupe A
Rencontre du 09/03/24
Nouvel Horaire: 16H

U15F
CERGY PONTOISE FC 4 – HERBLAY ES 2
Rencontre n°27836517 – Groupe B
Rencontre du 09/03/24
Nouveau Adresse : Stade des Maradas 1, passage du lycée à Pontoise

U15F
ST PRIX ES 1 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
Rencontre n°27836486 – Groupe B
Rencontre du 09/03/24
Nouveau Adresse : Stade Georges Glatigny 2 à St Prix
Nouvel Horaire : 13H30

FORFAITS

JOUY LE MOUTIER FC 1
U15F – Groupe B
Rencontre n°27836507 – du 03/02/24
1ierForfait

FORFAITS AVISES

FOSSES FU 1
U15F à 8 – Groupe B
Rencontre n°27161295 – du 03/02/24
1ier Forfait

ADAMOIS OL 1
U18F à 8 – Groupe Unique
Rencontre n°27835474 – du 03/02/24
1ier Forfait

JOUY LE MOUTIER FC
U15F à 8 – Groupe B
Rencontre n°27836511 – du 02/03/24
1ier Forfait

COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DEPARTEMENTALES

RÉUNION DU 5 MARS 2024

Commission restreinte

INFORMATION IMPORTANTE

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.
De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

COMMUNIQUÉ

La commission gère 17 coupes, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oublis ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.
Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

APPEL A CANDIDATURE

COUPES DU VAL-D'OISE

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES des COUPES DU VAL D'OISE CREDIT MUTUEL qui auront lieu les :

15 et 16 JUIN 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni de :

- 10 vestiaires
- 2 terrains

APPEL A CANDIDATURE

APPEL A CANDIDATURE
COUPES DU COMITÉ

La commission des Coupes est à la recherche d'un club pour l'organisation des FINALES DES COUPES DU COMITÉ qui auront lieu le :

LE 09 MAI 2024

Nous vous informons que pour une bonne organisation le complexe devra être muni au minimum de :

- 6 vestiaires
- 2 terrains

Merci de nous faire parvenir par boîte officiel de vos clubs vos retours.

ATTENTION

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES
(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 15H00
- 16 ans (U16) 14H30
- 18 ans (U18) 14H30
- Seniors 14H30
- Seniors CDM 09H30
- Anciens /dimanche matin 09H30

- Féminines U15F U18F 15H00
- Et SENIORS

HORAIRES DES MATCHES DE COUPES
(Avec Lever de rideau)

- 14 ans (U14) 13H00
- 16 ans (U16) 12H30
- 18 ans (U18) 12H30
- Seniors 12H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.
Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.

RETOUR DES CHALLENGES CVO

SENIORS 1 - COUTELIER
AS ST OUEN L'AUMÔNE

U18 - CDM
SAINT BRICE FC

+55 ANS
FC SAINT LEU 95

ANCIENS
GROSLAY FC

FUTSAL
ATTAINVILLE FUTSAL CLUB

RETOUR DES CHALLENGES COMITÉ

SENIORS 2 - LESTRUHAUT
ARGENTEUIL RC

ANCIENS
FC SAINT LEU 95

U16
ES HERBLAY

FUTSAL
MARCOUVILLE CITY CP

Nous vous informons que la date butoir est le lundi 25/03/2024, passée cette date une amende vous sera imputée

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL +55 ANS

Entente SSG 1 / Cormeillais ACS 1 :
Mail de l'ACS Cormeillais du 04/03/24
La rencontre est programmée le 31 mars 2024 à 9h30.

COURRIER CLUB

La commission remercie l'Entente MMB de sa candidature pour l'organisation des coupes du Comité du 9 mai prochain.

Une réponse sera donnée prochainement.

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 4 MARS 2024

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente)
M Sénécal - M Le Nagard

Assiste : Mme Escroignard (Comité)

Excusés : Mme Bastos - M Allard

INFORMATION IMPORTANTE
La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être enregistrées sur FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 réclamations par FAL sur footclub.fr.

La commission rappelle aux clubs de respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.

COURRIER DES CLUBS

ADAMOIS OL : Mail du 29 03 24
Pris note de votre impossibilité de recevoir le centre n° 10 du Festival Foot U13 du 09 03 24.
La commission transfère l'intégralité du centre au THILLAY ESM

ARGENTEUIL RC : Mail du 0403 24
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 niveau 2 du 09 03 24

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 29 02 24
Pris note de votre impossibilité de disputer les rencontres de critérium U12/U13 à BRUYERES BERNES suite fermeture installation. La commission reporte ces matchs au 18 05 24. En cas d'impossibilité vous pourrez modifier ces dates via Footclubs

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail du 02 03 24
Pris note de votre problème rencontré avec la tablette lors des rencontres de critérium U10/U11 du 02 03 24. La commission a bien reçu les feuilles de match papier

BELLOY ST MARTIN ASC : Mail 29 02 24
Pris note du forfait avisé de vos équipes U10/U11 sur rencontres du 09 03 24 à ERAGNY FC

BRUYRES BERNES USM : Mail 29 02 24
Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 à la suite de la fermeture de vos installations

CERGY PONTOISE FC : Mail du 04 03 24
Pris note de la confirmation des scores des rencontres de critérium U10 & U11 Avenir du 02 03 24 contre ES HERBLAY

CORMEILLAIS ACS : Mail du 27 02 24
Pris note de votre demande de précisions concernant la non-qualification de votre équipe U10 pour le 3ème tour du Challenge U10. Votre équipe étant à égalité de points à l'issu des rencontres avec l'équipe de BRUYERES BERNE, la commission a donc eu recours à la vérification des feuilles de jonglerie comme le prévoit le règlement (article 8 B.2). Votre équipe totalise 213 jongles et de BRUYERES BERNES 214 jongles pour les 8 meilleurs joueurs. Votre éducateur avait pris en compte 9 joueurs sur la feuille. L'équipe de BRUYERES BERNES est donc 2ème de ce centre.

ECOUEN FC : Mail du 02 03 24
Pris note de votre information concernant le match U10 Avenir à ARGENTEUIL FC qui n'a pu avoir lieu le 02 03 24. La commission reporte cette rencontre au 06 04 24

ECOUEN FC : Mail du 02 03 24
Pris note de la non-présentation de la tablette sur critérium U11 Avenir. La commission attend la feuille de match papier

Entente SSG : Mail du 04 03 24
Pris note de l'absence de 2 équipes du club d'ARGENTEUIL FC sur rencontres de critérium U10/U11 du 02 03

Entente SSG : Mail du 04 03 24
Pris note du souci rencontré avec la tablette sur match de critérium U12 Avenir du 09 03 24. La commission attend la feuille de match papier

Entente SSG : Mail du 01 03 24
Pris note de votre impossibilité e recevoir des centres des plateaux U6/U7 – U8 et U9 à la suite de la fermeture du terrain du CDFAS pour travaux

FRANCONVILLE FC : Mail du 27 02 24
Pris note de votre information concernant le n° de votre équipe qualifiée pour le 2ème Tour du Festival Foot U13. Après vérification, la commission qu'il s'agit bien de votre équipe 1 : modification effectuée

FRETTOISE ES : Mail du 29 02 24
Pris note du forfait avisé de votre équipe U12/U13 sur match du 02 03 24 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS

ES HERBLAY : Mail du 04 03 24
Pris note de votre demande concernant l'engagement de vos 3 équipes U6/U7 supplémentaires

ES HERBLAY : Mail du 04 03 24
Pris note de votre demande d'horaire pour le 3ème tour de la Coupe du Comité U12 et du 2ème tour du Festival Foot U13.
La commission vous confirme que les horaires sont identiques aux tours précédents à savoir :
Début de la jonglerie en tenue : 13h30 et début des rencontres : 13h45

MARCOUVILLE CITY CPA : Mail du 29 02 24
Pris note de l'impossibilité de jouer vos rencontres de critérium U12/U13 contre MONTSOULT BAILLET US à la suite de la fermeture de vos installations le 02 03 24. La commission reporte ces matchs au 06 04 24

MARLY ES : Mail du 01 03 24
Pris note de votre demande de modification d'horaire concernant le centre n° 5 du Festival Foot U13 du 09 03 24
Accord des clubs adverses
Accord de la commission
Début de la jonglerie à 11h
Début des rencontres à 11h30

MONTMAGNY FC : Mail du 29 02 24
Pris note du forfait avisé de vos équipes sur centre n° 7 du plateau U6/U7 du 02 03 24 à EZANVILLE US

MONTIGNY FC : Mail du 01 03 24
Pris note du problème rencontré avec la tablette sur matchs de critérium U12/U13 du 02 03 24 contre ADAMOIS OL

PIERRELAYE FC : Mail du 04 03 24
Pris note de votre réponse concernant le 2ème appel de feuille. Dès le 1er appel effectué dans FAL, il vous était possible de refaire la feuille récapitulative et la feuille de présence de vos joueurs en fonction des convocations envoyées. Il ne vous restait ensuite qu'à les déposer dans FAL pour éviter les appels suivants et amendes rapidement dans FAL.

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 28 02 24
Pris note de votre demande d'engager 2 équipes supplémentaires sur plateaux U8

ST LEU FC : Mail du 04 03 24
Pris note du problème rencontré avec la tablette sur matchs de critérium U12/U13 du 02 03 24 contre BEZONS USO
La commission attend les feuilles de matchs papier

ST PRIX ES : Mail du 03 03 24
Pris note du problème rencontré avec la tablette sur matchs de critérium U12/U13 du 02 03 24 contre EZANVILLE US

ST PRIX ES : Mail du 03 03 24
Pris note du problème rencontré avec la tablette sur matchs de critérium U10/U11du 02 03 24 contre EZANVILLE US

SURVILLIERS AVENIR : Mail du 04 03 24
Pris note de votre information concernant l'état des vestiaires des équipes de GARGES FCM à la suite de la rencontre de critérium U12/U13 du 02 03 24. La commission déplore ce comportement mais n'a pas la capacité de sanctionner ses attitudes. La commission ne peut que rappeler à tous les clubs d'apprendre leurs joueurs à mettre leur papier ou autres déchets dans les poubelles prévues et de vérifier l'état des vestiaires lors de leur départ des lieux

THILLAY ESM : Mail du 29 02 24
Pris note du forfait avisé de vos équipes sur rencontres de critérium U12/U13 du 02 03 24 à ERMONT AMS

THILLAY ESM : Mail du 29 02 24
Pris note de votre demande d'engager 4 équipes U6/U7 sur les prochains plateaux

VEXIN AS : Mail du 01 03 24
Pris note du forfait avisé de votre équipe sur rencontre de critérium U10/U11 du 02 03 24 à GROSLAY FC

VEXIN AS : Mail du 29 02 24
Pris note de votre réponse concernant l'appel de feuille de présence du vos joueurs U6/U7 sur plateau du 03 02 24

VILLIERS FC : Mail du 25 02 24
Pris note de l'impossibilité de recevoir le centre n° 9 du Festival Foot U13 à la suite de la fermeture de vos installations le 09 03 24. Le centre est transféré dans son intégralité à EZANVILLE US

COUPE DU COMITE U12
3ème Tour du 9 Mars 2024

Début de la jonglerie à 13h30
Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Les 2 premiers de chaque centre seront qualifiés pour le 4ème tour prévu le 6 Avril 2024

Les documents concernant l'organisation de ce 3ème tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs dès le mardi 13 Février 2024. La commission recommande aux clubs recevant de bien vérifier au du secrétariat, l'adresse postale de leur club.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres
La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 **doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 18 Mars 2024 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.**

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	Ermont AMS	Centre 2	Montmorency FC	Centre 3	Entente SSG	Centre 4	Garges FCM
Vauréal FCM 1		St Brice FC 1		St Leu FC 1		Garges FCM 2	
Cergy-Pontoise FC 1		Montmorency FC 1		Cergy-Pontoise FC 2		Montigny FC 1	
Ermont AMS 2		St Ouen AS 1		Entente SSG 1		Villiers le Bel FC 2	
Persan US 2		Ecouen FC 1		Villiers le Bel FC 1		ES Herblay 1	

Centre 5	Bezons USO	Centre 6	Goussainville FC	Centre 7	Argenteuil RC	Centre 8	Deuil Enghien FC
Gonesse RC 1		Goussainville FC 1		Vauréal FCM 2		Cormeillais ACS 2	
Sarcelles AAS 3		Franconville FC 1		Persan US 1		Deuil-Enghien FC 2	
St Brice FC 2		RC Argenteuil 2		Bezons USO 3		Cergy-Pontoise FC 3	
Bezons USO 1		Ecouen FC 2		RC Argenteuil 1		Sarcelles AAS 2	

FESTIVAL FOOT U13
2ème Tour du 9 Mars 2024

Début de la jonglerie à 13h30
Début des rencontres à 13h45

Durée des rencontres :
Poule de 4 : 1 x 20 minutes (sans mi-temps)
Poule de 3 : 2 x 15 minutes

Le 1er premier de chaque centre sera qualifié pour la Finale du Festival Foot U13 prévue le 6 Avril 2024 (une seule équipe par club maximum)

Les documents concernant l'organisation de ce 3ème tour seront envoyés par courrier postal à la charge des clubs dès le Mardi 13 Février 2024. La commission recommande aux clubs recevant de bien vérifier au du secrétariat, l'adresse postale de leur club.

La commission vous rappelle également l'obligation de respecter l'ordre des rencontres

La commission rappelle également aux clubs centres que tous les documents concernant la Coupe du Comité U12 **doivent être réceptionnés par le secrétariat du DVOF au plus tard le Lundi 18 Mars 2024 à 16 heures au plus tard sous peine de sanction.**

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation.

Centre 1	Gonesse RC	Centre 2	Soisy AM FC	Centre 3	Cergy Pontoise FC	Centre 4	Eragny Fc
Gonesse RC 3		Soisy AM FC 3		Cergy-Pontoise FC 3		Eragny FC 1	
Saint Ouen AS 3		Soisy AM FC 1		Cergy-Pontoise FC 2		Parmain AC 1	
Entente SSG 3		Jouy le Moutier FC 1		Osny FC 1		Sarcelles AAS 1	
Entente Beaumont-Mours 1		Bouffémont AC 1		Soisy AM FC 2		Vauréal FCM 1	

Centre 5	Marly ES	Centre 6	Cosmo Taverny	Centre 7	Groslay Fc	Centre 8	ES Herblay
Entente SSG 2		RC Argenteuil 1		Saint Leu FC 1		ES Herblay 1	
Entente SSG 1		Cosmo Taverny 1		Groslay FC 1		Champagne SFC 1	
Cergy-Pontoise FC 1		Osny FC 2		Argenteuil FC 2		Pontoisienne JS 1	
Marly la Ville ES 1		Eragny FC 2		Argenteuil FC 4		Gonesse RC 1	

Centre 9	**Ezanville US**	Centre 10	**Thillay ESM**	Centre 11	Cormeillais Acs	Centre 12	Sarcelles AAS
Ezanville US 1		Franconville FC 1		Bruyères-Bernes USM 1		Sarcelles AAS 2	
Villiers le Bel FC 1		Neuville AS 1		Viarmes-Asnières OL 1		RC Argenteuil 2	
Ermont ACF 1		Le Thillay ESM 1		Cormeillais ACS 1		Ecouen FC 2	
Menucourt AS 3		Adamois OL 1		Saint Brice FC 1		Fontenay en Parisis FC 1	

Centre 13	Franconville FC	Centre 14	Bouffemont AC	Centre 15	Persan US	Centre 16	Argenteuil FC
Persan US 2		Saint Brice FC 3		Persan US 1		Ermont AmS 1	
Franconville FC 2		Bouffémont AC 2		Montmagny FC 1		Deuil-Enghien FC 1	
Villiers le Bel FC 3		Montsoult-Baillet US 2		Garges FCM 1		Argenteuil FC 1	
Montigny FC 2		Bezons USO 3		Saint Ouen AS 1		Survilliers Avenir 1	

CHALLLENGES U10 & U11
3ème Tour du 23 Mars 2024

La commission demande aux clubs recevant d'utiliser impérativement les feuilles imprimées par le DVOF,

Le 3ème tour regroupe les équipes U10 et U11 qualifiées à l'issu du 2ème tour

Les documents concernant l'organisation de ce 2ème tour seront envoyés par courrier postal à compter du Mardi 12 MARS 2024. Le règlement peut être consulté sur le site internet du DVOF et joint aux documents précédents.

ATTENTION : Tous les documents dûment complétés devront être réceptionnés par la commission au plus tard le LUNDI 1er AVRIL 2024 à 16 Heures dernier délai

Chaque club recevant devra s'assurer de l'envoi des pièces demandées sous peine de sanctions.
La commission demande également aux clubs recevant de conserver une copie des feuilles envoyées jusqu'à l'homologation des résultats.

La commission demande à tous les éducateurs responsables d'une équipe, de prendre toutes les feuilles en photo avant de quitter le centre en cas de réclamation ou convocation

Nous vous rappelons que tous les joueurs doivent posséder une licence valide.
Conformément aux nouvelles dispositions concernant les licences, chaque éducateur devra être en mesure de pouvoir présenter les licences via Foot Compagnon ou le listing avec photos extrait de Footclubs lors de chaque compétition, sous peine de disqualification.

Suivant l'article 7 du Règlement de la Compétition, dans le cas de participation d'un joueur non qualifié, l'équipe correspondante sera disqualifiée.

Les clubs ont la possibilité de modifier la composition de leurs équipes qualifiées respectivement dans chaque Challenge, en intégrant 2 joueurs maximum ayant participé aux tours précédents de cette compétition avec une autre équipe du club, dans le respect de l'article 7.
Dans le cas où un club intègre dans son équipe plus de 2 joueurs, celle-ci sera disqualifiée.
Par ailleurs les joueurs n'ayant pas participé aux tours précédents des Challenges, pourront être intégrés dans n'importe quelle équipe de leur club dans la limite de 2 joueurs par équipe (dans le respect de l'article 7).
En revanche, dans le cas où un même tour des Challenges se déroulerait à 2 dates différentes, un joueur ne peut participer à ce tour qu'avec une seule équipe de son club.

Tous les centres doivent se dérouler le samedi matin

Début de la Jonglerie à 9h30
Début des rencontres à 10h00

Durée des rencontres :
- Poule de 4 : **1 x 16 minutes** (sans mi-temps)
- Poule de 3 : **2 x 12 minutes**

L'équipe qui termine 1ère de chaque centre sera qualifiée (après vérification par la Commission Foot Animation) pour la Finale Départementale qui aura lieu le samedi 27 Avril 2024
1 seule équipe par club ne peut être qualifiée comme le prévoit le règlement

CHALLENGE U10

Article 7 - Qualification
Challenge U10

U11 Filles : nées en 2013
U10 Filles et Garçons : né(e)s en 2014
U9 Filles et Garçons : né(e)s en 2015 dans la limite de **3 par équipe**.
La participation de joueurs U11 est interdite sous peine de disqualification
Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.

Pour ce 3ème tour, une épreuve de jonglerie devra être effectuée impérativement avant le début des rencontres.
Le port des protège-tibias est obligatoire pour cette épreuve de jonglerie ainsi que lors des rencontres.

Centre 1	Argenteuil FC	Centre 2	Ermont AMS	Centre 3	Cergy Pontoise FC	Centre 4	Adamois Ol
Bruyères Bernes USM 1		Argenteuil RC 3		St Leu FC 3		Adamois OL1	
St Ouen AS 1		Argenteuil RC 2		Argenteuil RC 1		Groslay FC 1	
Argenteuil FC 1		Entente Beaumont Mours 1		Cergy Pontoise FC 1		Ecouen FC 1	
Argenteuil FC 2		Ermont AMS 1		Cergy Pontoise FC 2		Ecouen FC 4	

Centre 5	St Brice	Centre 6	Montmangy FC	Centre 7	Franconville FC	Centre 8	Entente SSG
St Brice FC 2		Sarcelles AAS 2		Villiers FC 2		Cormeillais ACS 1	
Menucourt AS 1		Sarcelles AAS 4		Entente MMB 1		Osny FC 1	
Sarcelles AAS 3		Fosses UF 1		Franconville FC 1		Entente SSG 1	
Sarcelles AAS 1		Montmagny FC 1		Franconville FC 2		Entente SSG 4	

CHALLENGE U11

Article 7 - Qualification
Challenge U11

U12 Filles : nées en 2012
U10/U11 Filles et Garçons : né(e)s en 2014 et 2013
Les joueurs et les joueuses ne peuvent participer à l'épreuve que pour un seul club.
La participation de joueur(se)s U9 est interdite sous peine de disqualification.

Centre 1	Argenteuil RC	Centre 2	Soisy AM FC	Centre 3	Sarcelles AAS	Centre 4	Eragny FC
Cergy Pontoise FC 1		Soisy AM FC 2		Ermont ACF 1		Sarcelles AAS 3	
Jouy FC 1		Soisy AM FC 1		Eaubonne CSM 1		Sarcelles AAS 1	
Argenteuil RC 2		ES Herblay 1		Sarcelles AAS 4		Eragny FC 3	
Argenteuil RC 1		Viarmes Asnières OL 1		Sarcelles AAS 2		Vauréal FCM 1	

Centre 5	Ezanville US	Centre 6	Gonesse RC	Centre 7	St Leu FC	Centre 8	St Ouen AS
Ezanville US 1		Gonesse RC 1		Goussainville FC 1		St Ouen AS 1	
Cormeillais ACS 1		Franconville FC 1		Goussainville FC 2		St Prix ES 1	
St Brice FC 3		Villiers FC 1		Entente SSG 1		Cosmo Taverny 1	
St Brice FC 1		Villiers FC 2		St Leu FC 2		Cosmo Taverny 2	

MATCHS CRITERIUM REMIS

SAMEDI 30 MARS 2024

CRITERIUM U12/U13

FOSSES UF vs MENUCOURT AS : matchs n° 27810409 – 27810437 & 27810540

SAMEDI 6 AVRIL 2024

CRITERIUM U12/U13

MARCOUVILLE CITY CPA vs MONTSOULT BAILLET US : matchs n° 27809498 & 27809543

CRITERIUM U11 AVENIR

ARGENTEUIL FC vs ECOUEN FC : match n° 27783846

SAMEDI 4 MAI 2024

CRITERIUM U10/ U11

Entente BOISSY CHARS vs EAUBONNE CSM : match n° 27786162

SAMEDI 18 MAI 2024

CRITERIUM U12/U13

BRUYERES BERNES USM vs BELLOY ST MARTINS ASC : matchs n° 27809405 & 27809450

1er APPEL DE FEUILLES DE CRITÉRIUM

CRITERIUM U11 AVENIR

ARGENTEUIL FC 1 : 1er appel de feuille de match n° 27784429 du 02 03 24 – critérium U11 Avenir contre ECOUEN FC 1

CRITERIUM U12 AVENIR

Entente SSG 22 : 1er appel de feuille de match n° 27785773 du 02 03 24 – critérium U12 Avenir contre Entente MMB 22

ARGENTEUIL FC 22 : 1er appel de feuille de match n° 27785858 du 02 03 24 – critérium U12 Avenir contre ES HERBLAY 22

CRITERIUM U10/U11

COURDIMANCHE AS 1 & 2 : 1er appel de feuilles de matchs n° 27786476 & 27786636 du 02 03 24 – critérium U10/U11 contre GOUSSAINVILLE FC 3 & 4

MARCOUVILLE CITY CPA 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 27786477 & 27786637 du 02 03 24 – critérium U10/U11 contre MONTIGNY FC 4 & 5

AUVERS ENNERY FC 3 : 1er appel de feuille de match n° 27792289 du 02 03 24 – critérium U10/U11 contre VIARMES ASNIERES OL 5

MONTMORENCY FC 6 : 1er appel de feuille de match n° 27792290 du 02 03 24 – critérium U10/U11 contre EZANVILLE US 3

SARCELLES AAS 6 : 1er appel de feuille de match n° 27808742 du 02 03 24 – critérium U10/U11 contre Entente SSG 10

ARGENTEUIL FC 9 & 10 : 1er appel de feuilles de matchs n° 27809153& 277809198 du 02 03 24 – critérium U10/U11 contre VAUREAL FCM 3 & 4

CRITERIUM U12/U13

ST OUEN AS 4 : 1er appel de feuille de match n° 27810540 du 02 03 24 – critérium U12/U13 contre BOUFFEMONT ACF 2

MONTMORENCY FC 3 : 1er appel de feuille de match n° 27811230 du 02 03 24 – critérium U12/U13 contre CORMEILLAIS ACS 3

SOISY AM FC 2 : 1er appel de feuille de match n° 27814147 du 02 03 24 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL RC 2

ST LEU FC 1 – 2 – 3 & 4 : 1er appel de feuilles de matchs n° 27814566 – 27814688 – 27814927 & 27814988 du 02 03 24 – critérium U12/U13 contre BEZONS USO 2 – 3 -4 & 5

JOUY FC 3 : 1er appel de feuille de match n° 27814926 du 02 03 24 – critérium U12/U13 contre ARGENTEUIL FC 8

ARGENTEUIL FC 2 & 3 : 1er appel de feuilles de matchs n° 27815092 & 27815129 du 02 03 24 – critérium U12/U13 contre ST BRICE FC 2 &3

2ème APPEL DE FEUILLES DE PLATEAUX

PLATEAU U9 Niveau 2 du 13 01 24

COURDIMANCHE AS : 2ème appel de feuille récapitulative de plateau U9 niveau 2 du centre n° 8 à COURDIMANCHEAS du 13 01 24

PLATEAU U6/U7 du 03 02 24

BEZONS USO : 2ème appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 6 à ES HERBLAY & sur centre 7 à CORMEILLAIS ACS du 03 02 24

CORMEILLAIS ACS : 2ème appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 7 à CORMEILLAIS ACS du 03 02 24

VILLIERS FC : 2ème appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 14 à VILLIERS FC ainsi que les feuilles de présence des clubs de DEUIL ENGHIEN FC & GARGES FCM du 03 02 24

DEUIL ENGHIEN FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 14 à VILLIERS FC du 03 02 24

GARGES FCM : 2ème appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 14 à VILLIERS FC du 03 02 24

ARGENTEUIL RC : 2ème appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 15 à ARGENTEUIL RC ainsi que les feuilles de présence du club de FRANCONVILLE FC du 03 02 24
FRANCONVILLE FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 15 à ARGENTEUIL RC du 03 02 24

GONESSE RC : 2ème appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 17 à GOUSSAINVILLE FC du 03 02 24

MARCOUVILLE CITY CPA : 2ème appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 18 à MARCOUVILLE CITY CPA ainsi que les feuilles de présence du club de MAGNY FC du 03 02 24

MAGNY FC : 2ème appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 18 à MARCOUVILLE CITY CPA du 03 02 24

SARCELLES AAS : 2ème appel de la feuille récapitulative du centre et feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 du centre 26 à SARCELLES AAS ainsi que les feuilles de présence du club de PERSAN US du 03 02 24

PERSAN USO : 2ème appel de la feuille de présence de vos joueurs U6/JU7 sur centre n° 26 à SARCELLES AAS du 03 02 24

AMENDE

FOSSES UF 1 – 2 – 3 & 4 : Non réception après 2 relances de feuilles de matchs n° 27808259 – 27828581 - 27808357 & 27808530 du 10 02 24 – critérium U10/U11 série 4 contre SOISY AM FC 3 – 4 – 5 & 6
Amende : 30€ x 4 = 120€

FRANCONVILLE FC 5 : Non réception après 2 relances de feuille de match n° 27808720 du 10 02 24 – critérium U10/U11 série 4 contre Entente SSG 9
Amende : 30€

MONTSOULT BAILLET US : 1er forfait non avisé de votre équipe 2 sur match n° 27787022 – critérium U10/U11 du 02 03 24 contre PIERRELAY FC 2
Amende : 15€

ARGENTEUIL FC : 1er forfait non avisé de vos équipes 5 & 6 sur matchs n° 27808333 & 27808506 – critérium U10/U11 du 02 03 24 à Entente SSG 5 & 6
Amende : 15€ x 2 = 30€

ARGENTEUIL FC : 1er forfait non avisé de votre équipe 7 sur match n° 27814687– critérium U12/U13 du 02 03 24 à JOUY FC 2
Amende : 15€

Entente BOISSY CHARS : 1er forfait non avisé de votre équipe sur match n° 27809269 – critérium U12/U13 du 02 03 24 à PARMAIN AC 1
Amende : 15€

PIERRELAYE FC : Non réception après 2 relances de feuilles récapitulative et de présence de vos joueurs U8 niveau 2 sur centre n° 12 à PIERRELAYE FC du 13 01 24
Amende : 30€ x 2 = 60€

CHAMPAGNE SFC : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 1 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS du 13 01 24
Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 1 à CHAUMONTEL LUZARCHES AS du 13 01 24
Amende : 30€

PERSAN US : Non réception après 2 relances de feuille de présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 5 à BRUYERES BERNES USM du 13 01 24
Amende : 30€

GONESSE RC : Non réception après 2 relances de feuille présence de vos joueurs U9 niveau 2 sur centre n° 15 à ARGENTEUIL RC du 13 01 24
Amende : 30€

APPEL A CANDIDATURE

La Commission Foot Animation est à la recherche d'un club pour l'organisation de la Journée Nationale U6 & U7

Celle-ci aurait lieu le Samedi 8 Juin (matin & après-midi) & Dimanche 9 Juin 2024 (matin).
Le club devra disposer de 2 terrains de foot à 11 (minimum) et 4 vestiaires (en libre-service) sur la même enceinte

Merci d'envoyer un mail rapidement à la commission Foot Animation

FINALES DEPARTEMENTALES

Finale Départementale du Festival Foot U13 & U13F le samedi 6 avril 2024 à ST BRICE FC

Finale Départementale des Challenge U10 & U11 le samedi 27 avril 2024 à GONESSE RC

Finale Départementale de la Coupe U12 le mercredi 8 mai 2024 à VILLIERS FC

Prochaine Réunion LUNDI 11 MARS 2024

COMMISSION DEPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION SECTIONS FEMININES

Commission du 5 Mars 2024

INFORMATION IMPORTANTE
La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2023/2024, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories à partir de U11F et FAL pour U7F et U9F
RAPPEL

RAPPEL
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

Article 44.2 –
Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.
Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.
En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.
En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

*- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est **l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI**, les équipes doivent arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débuter les rencontres.*

TEMPS DE JEU PAR CATEGORIE EN CRITERIUM
U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn
U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

Inscriptions critérium, sauf U13F Avenir :
Les clubs désirants inscrire une équipe doivent impérativement indiqués dans leur courriel :
Le référent féminin : nom, prénom, téléphone
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade ou le terrain et la surface.
Inscription au divers challenge U11F et festival foot U13F.

Les inscriptions de U6F àU9F dans FAL :
Vous ne pouvez plus engager vos joueuses dans FAL, vous pouvez inscrire vos joueuses par courriel toute l'année au moins 13 jours avant une date de plateau en indiquant :
Le responsable de la catégorie : nom, prénom, téléphone
Le stade, les souhaits (organisateur ou non) et heure
Vous pouvez vous inscrire en U7F si vous avez moins de 4 joueuses et en U9F si vous avez moins de 5 joueuses.

COURRIERS

FRANCONVILLE FC 1
Mail du 27/02/24
U11F
Challenge U11F du 09/03/24, la commission valide l'horaire de 11h si accord de vos adversaires.

ENTENTE SOISY ESSG 2
Mail du 27/02/24
U11F
Pris note de votre mail concernant l'appel à feuille de match.
La rencontre 27834217 du 27/01/24 contre Montmorency FC est sur le calendrier du groupe et des clubs.

ST PRIX ES 1
Mail du 02/03/24
U11F
Pris note de votre mail concernant les anomalies de la rencontre.
Un appel à feuille de match a été fait à Sarcelles

ERMONT AM S
Mail du 05/03/24
CHALLENGE U11F du 09 mars 2024
Pris note de votre mail concernant le coup d'envoi à 11h00 en raison de l'occupation du terrain par un plateau U8.

FRANCONVILLE FC 1
Mail du 04/03/24
FESTIVAL U13F
Pris note de l'impossibilité de M. ZERGUIT de se rendre à la convocation de la COC F à la suite d'une blessure survenue la veille l'immobilisant.

RENCONTRES REPORTEES

30/03/24

U11F
Rencontre n°27834168 – Groupe B
VIARMES ASNIERES OL 1 – ARGENTEUIL FC 1
Rencontre du 27/01/24

U11F
Rencontre n°27834122 – Groupe A
ERMONT AS 1 – COSMO TAVERNY 1
Rencontre du 03/02/24

U13F
Rencontre n°27835059 – Groupe C
VIARMES ASNIERES OL 1 – SARCELLES AAS 3
Rencontre du 27/01/24

MODIFICATIONS D'HORAIRES &LIEUX

U11F

U11F
CERGY PONTOISE FC 1 – VIARMES ASNIERES OL
Rencontre n°27834185 – Groupe B
Rencontre du 16/03/24
Nouvelle Adresse : Stade des Maradas à Cergy

U11F
BELLOY ST MARTIN ASC 1 – ARGENTEUIL FC 1
Rencontre n°27834205 – Groupe B
Rencontre du 25/05/24
Nouvel Horaire : 12h30

U11F
CERGY PONTOISE FC 2 - ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 1
Rencontre n°27834231 – Groupe C
Rencontre du 16/03/24
Nouvelle Adresse : Stade des Maradas à Pontoise

U13F

U13F
ST OUEN L'AUMONE AS 1 – MONTMORENCY FC 1
Rencontre n°27835261 – Groupe A
Rencontre du 16/03/24
Nouveau Adresse : Stade Stade Lucien Escutary à St Ouen l'aumône
Nouveau Horaire : 11h

U13F
CERGY PONTOISE FC 2 - ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 1
Rencontre n°27834681 – Groupe A
Rencontre du 16/03/24
Nouvelle Adresse : Complexe Sportif des Maradas

U13F
ST OUEN L'AUMONE AS 1 – ERMONT AS 1
Rencontre n°27834133 – Groupe A
Rencontre du 16/03/24
Nouvelle Adresse : Stade Lucien Escutary à St Ouen L'Aumone

U13F
VIARMES ASNIERES OL 1 – SARCELLES AAS 3
Rencontre n°27835059 – Groupe C
Rencontre du 27/01/24

U13F
GROSLAY FC 1 – BEZONS USO 1
Rencontre n°27835064 – Groupe C
Rencontre du 16/03/24
Nouvelle Adresse : Complexe Sportif Alain Mimoun à Deuil la Barre

APPEL A FEUILLES DE MATCHS

U11F
FOSSES FU 1
Rencontre n°27834174 – Groupe B
Du 03/02/24
1ier appel le 05/02/24
2ème appel le 27/02/24
3ème appel le 04/03/24

U11F
COSMO TAVERNY 2
Rencontre n°27834221 – Groupe C
Du 03/02/24
1ier appel le 05/02/24
2ème appel le 27/02/24
3ème appel le 04/03/24

U11F
SARCELLES AAS 1
Rencontre n°27834126 – Groupe A ; du 02/03/24 contre Deuil-Enghien FC1
1ier appel le 04/03/24

U11F
MONTMORENCY FC 1
Rencontre n°27834226 – Groupe C ; du 02/03/24 contre Ent Adamois-EBM 1
1ier appel le 04/03/24

U11F
ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 1
Rencontre n°27834224 – Groupe C ; du 02/03/24 contre Bezons USO 1
1ier appel le 04/03/24

U13F
ARGENTEUIL RC
Rencontre n°27834670 – Avenir ; du 02/03/24 contre Ent ESSG-Soisy 1
1ier appel le 04/03/24

U13F
MONTMORENCY FC 1
Rencontre n°27835257 – Groupe A ; du 02/03/24 contre Gonesse RC 1
1ier appel le 04/03/24

U13F
CERGY PONTOISE FC 3
Rencontre n°27835060 – Groupe C ; du 02/03/24 contre Sarcelles AAS 3
1ier appel le 04/03/24

PLATEAUX U7F & U9F

APPEL FEUILLE DE PLATEAUX

SARCELLES AAS
U9F plateau du 13 janvier 2024
Feuille de plateau (impossibilité d'organiser le plateau suite aux conditions climatiques.)
1ier appel 29/01/24
2ème appel le 04/03/24

U9F
ERAGNY ASFC
Plateau du 02 mars 2024
Absents : Fosses FU, a prévenu
Montmorency FC
1ier appel le 04/03/24

APPEL FEUILLE DE PRESENCES

U9F
ERAGNY ASFC
Plateau du 02 mars 2024
Manque feuille de présence :
Ermont AMS,
Gonesse RC,
Sarcelles AAS
1er appel le 04/03/24

FORFAITS AVISES

BEZONS USO 1
U13F à 8 – Groupe C
Rencontre n°27835062 – du 02/03/24
1ier Forfait

ADAMOIS OL 1
U13F à 8 – Groupe A
Rencontre n°27835259 – du 02/03/24
1ier Forfait

FORFAITS NON AVISES

BEZONS USO 1
U11F à 8 – Groupe C
Rencontre n°27834224 – du 02/03/24
1ier Forfait

SARCELLES AAS 3
U13F à 8 – Groupe C
Rencontre n°27835060 – du 02/03/24
1ier Forfait
MONTMORENCY FC
U9F Plateau du 02/03/24 à Eragny
1ier Forfait

AMENDES

U11F
ST OUEN L'AUMONE AS
Rencontre N°27834125 – Groupe A ; du 02/03/24
10€ - Feuille de match irrégulière

U11F
FOSSES FU 1
Rencontre n°27834174 – Groupe B ; du 03/02/24
52€ après de relance FMI ou feuille de match

U11F
COSMO TAVERNY 2
Rencontre n°27834221 – Groupe C ; du 03/02/24
52€ après de relance FMI ou feuille de match

MONTMORENCY FC
U9F Plateau du 02/03/24 à Eragny
1ier Forfait 10€

BEZONS USO 1
U11F à 8 – Groupe C
Rencontre n°27834224 – du 02/03/24
10€ - 1ier Forfait

SARCELLES AAS 3
U13F à 8 – Groupe C
Rencontre n°27835060 – du 02/03/24
10€ - 1ier Forfait

PLATEAUX U7F & U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAUX SUIVIS EXCLUSIVEMENT PAR FAL
PLATEAU 1 : 14 OCTOBRE 2023- (Saint Prix)
PLATEAU 2 : 25 NOVEMBRE 2023- (l'Isle Adam)
PLATEAU 3 : 09 DECEMBRE 2023- (Cergy Pontoise)
PLATEAU 4 : 13 JANVIER 2024 - (ESSG et Sarcelles)
PLATEAU 5 : 27 JANVIER 2024 – (Gonesse et Argenteuil)
PLATEAU 6 : 02 MARS 2024 -- (St Prix et Eragny)
PLATEAU 7 : 23 MARS 2024 - (l'Isle Adam et Ermont)
PLATEAU 8 : 04 MAI 2024 - (Cergy Pontoise- Fosses)
PLATEAU 9 : 25 mai 2024 – (Ent SSG-Soisy – Sarcelle

CHAQUE PLATEAU FEMININ DOIT POUVOIR ACCUEILLIR SEPAREMENT et SIMULTANEMENT UN PLATEAU U7F ET U9F

Aucune joueuse U6F ou U7F ne doit participer au plateau U9F
et
Aucune joueuse U8F et U9F ne doit participer au Plateau U7F

Pour garantir la bonne organisation des plateaux, seuls les clubs inscrits dans FAL pourront participés

PREVOIR PRESENTATION DE LICENCES
Rappel : inscription sur feuille de match d'un(e) licencié(e) non admise à participer eu égard à son âge, amende 80€

Pour qu'une inscription soit prise en compte pour les plateaux U7F ou U9F, elle devra nous parvenir complète au moins le lundi midi de la semaine précédent un plateau, soit 13 jours en amont.
Ex : plateau le 14/10 courriel complet avant le 02/10 midi

INFORMATION PLATEAU U7F et U9F
La feuille de présence est l'équivalent d'une feuille de match.
Elle doit comporter :
Les noms, prénoms, numéro de licence, catégorie des joueuses et confirmer leur présence.
Les noms, prénoms, numéro de licence et signature du responsable majeur
Les noms, prénoms, numéro de licence des adjoints

Dans tous les cas une feuille de plateau doit être établie
Que le plateau se soit dérouler ou non

Non transmission de la feuille de présence du club visiteur après 2 relances (le club visiteur doit remettre sa feuille de présence au centre d'accueil et conserver un double de celle-ci pour transmission en cas de relance)

FESTIVAL U13F

RESULTATS DU 1er TOUR DU FESTIVAL U13F

Les clubs qualifiés pour la finale du 06 AVRIL 2024 sont les suivants :

CENTRE 1 – ERMONT AS
CENTRE 2 – En attente des commissions à la suite de réclamations
CENTRE 3 – ST BRICE FC
CENTRE 4 – ARGENTEUIL RC
CENTRE 5 –
CENTRE 6 – ST PRIX ES 1
CENTRE 7 – ENT SOISY ESSG
CENTRE 8 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

CHALLENGE U11F

1ière journée le 09 mars 2024

Le vainqueur de chaque centre + les 2 meilleurs 2èmes qualifiés
Finale départementale le 27 avril 2024.

DEROULEMENT DE L'EPREUVE

10H00 – JONGLERIE
10H30 – DEBUT DES RENCONTRES

Déroulement de l'épreuve :
Heure de départ du tour de coupe : 10h00

- Contrôle des licences
- Jonglerie : 30 mn
- Coup d'envoi des rencontres

Temps de jeu :
*Si 3 équipes = matchs de 2x12 mn
*si 4 équipes = matchs de 16 mn (sans mi-temps)
*si 2 équipes = matchs de 2x25 mn

Groupe A–SARCELLES AAS
Adresse :

- *Stade Léon Lagrange*
- *Rue du stade, Sarcelles*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 SARCELLES AAS
2 DEUIL ENGHIEN FC
3 ERAGNY AS
4 ST PRIX ES

Groupe B– FOSSES FU
Adresse :

- *Stade Auguste Delaune*
- *Rue du Grand Tremblay, Fosses*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 FOSSES
2 GONESSE RC
3 VIARMES ASNIERES OL
4 COSMO TAVERNY

Groupe C – ERMONT AS
Adresse :

- *Stade Auguste Renoir*
- *Rue du syndicat, Ermont*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 ERMONT AS
2 BEZONS USO
3 ST BRICE FC
4 MONTMORENCY FC

Groupe D – ARGENTEUIL FC

Adresse :

- *Stade Alain Mimoun*
- *15 boulevard Héloïse, Argenteuil*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 ARGENTEUIL FC
2 ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT
3 ST OUEN L'AUMONE AS
4 GARGES FCM

Groupe E – FRANCONVILLE FC

Adresse :

- *Stade Jean Rolland*
- *112 rue des pommiers saulniers, Franconville*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 FRANCONVILLE FC
2 ENTENTE ADAMOIS BEAUMONT MOURS
3 BELLOY ST MARTIN ASC

Groupe F – CERGY PONTOISE FC

Adresse :

- *Stade des Maradas,*
- *6, passage du Lycée, Cergy Pontoise*

Heure de départ du tour de coupe : 10h00

1 CERGY PONTOISE FC
2 HERBLAY ES
3 PERSAN US 03
4 ENTENTE SOISY ESSG

COMMISSION DÉPARTEMENTALE FUTSAL

RÉUNION RESTREINTE DU 04 MARS 2024

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions prises en première instance sont susceptibles D'appel devant le Comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, De délai et de droit prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise de Football.

La commission rappelle aux clubs que tous les courriers doivent impérativement être transmis par la messagerie officielle du club ou sur papier à en-tête officiel du club et comporter les informations suivantes :

- N° d'affiliation
- Championnat ou coupe
- Division et groupe
- N° du match
- Date du match

COMMUNIQUÉ

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION - APPLICATION DE L'ART 20.3 du RS du D.V.O.F

ART 20.3 : Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F au plus tard le jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.
Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'Annexe Financière.

RAPPEL

PORT DES PROTÈGE-TIBIAS

ART 16.3 : Le port des protège-tibias est obligatoire pour tous les joueurs et joueuses. En cas de non-respect de cette obligation nécessaire pour sa sécurité, le joueur fautif peut se voir interdire l'entrée du terrain de jeu ou être invité à le quitter afin de se mettre en conformité.

RAPPEL

FEUILLE DE MATCH (FMI)

ART 13Bis : Le club recevant doit fournir une tablette permettant l'accès à la FMI sous peine d'encourir les sanctions citées à l'Art 44.4 du RS.
Le club recevant à l'obligation de synchroniser la tablette au moins une fois le jour du match, sous peine de sanction.
Le club recevant à l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures suivant la rencontre, sous peine de sanction.

COURRIERS CLUBS

Montigny Lvdb : Mail du 27-02-24
Demande de modification de gymnase et d'horaire pour les rencontres ci-dessous :
Match n° 26571927 : Montigny Lvdb 1 / Futsal Club VLB 1 : le samedi 09-03-24 à 20H00 – Gymnase Carlier
Match n° 26602045 : Montigny Lvdb 2 / Parmain Futsal As 2 : le samedi 09-03-24 à 18H00 – Gymnase Carlier
Accord de la commission

Eaubonne Csm : Mail du 29-02-24
Demande de report de la rencontre Senior D1 **n° 29509863** : Eaubonne Csm 1 / Osny United 1 au samedi **09-03-24** pour cause d'suite indisponibilité du gymnase le samedi 02-03-24.
Accord de la commission

My Sarcelles Futsal : Mail du 29-02-24
Pris note de votre accord pour jouer la rencontre de CVO Futsal contre Les Sportifs de Garges le lundi 08-04-24.
La commission attend l'accord du club adverse.
Veuillez établir une demande de modification sur Footclubs.

Futsal Club VLB : Mail du 29-02-24
Pris note du forfait avisé de votre équipe Senior pour la rencontre n° 26571925 du samedi 02-03-24 conte Cergy-Pontoise Fc.

Bezons Futsal Club : Mail du 01-03-24
Prise note de la modification de gymnase et d'horaire pour les rencontres des 10 - 17 et 24-03-24.
Accord de la commission

Osny United : Mail du 01-03-24
Pris note de votre interrogation concernant le report de la rencontre contre Eaubonne Csm 1 au samedi 09-03-24.
La commission ne peut remettre la rencontre au samedi 02-03-24, la demande de changement Footclubs ayant été validée par le secrétariat suite accord de la commission futsal.

Eaubonne Csm : Mails des 01 & 02-03-24
Pris note de l'erreur de communication entre la municipalité et le club d'Eaubonne.
Les services administratifs du DVOF fermant le vendredi à 16H, la rencontre est maintenue au samedi 09-03-23

Osny United : Mails des 01 & 02-03-24
Concernant la rencontre contre Eaubonne Csm
Les services administratifs du DVOF fermant le vendredi à 16H, la rencontre est maintenue au samedi 09-03-23

Combo Futsal : Mails du 03-03-24
Réception des feuilles de match papier en senior D2 et critérium U16 suite problèmes de tablette.
La commission vous demande de prendre contact avec la CDIF afin de régler vos problèmes de récupération des rencontres.

MATCHS REMIS

SENIOR D1

Match n° 26509863 : Eaubonne Csm 1 / Osny United 1 : **le samedi 09-03-24 à 20H00**

CHANGEMENT D'HORAIRE

SENIOR D2

Match n° 26571927 : Montigny Lvdb 1 / Futsal Club VLB 1 : **le samedi 09-03-24 à 20H00 – Gymnase Carlier**
Match n° 26602045 : Montigny Lvdb 2 / Parmain Futsal As 2 : **le samedi 09-03-24 à 18H00 – Gymnase Carlier**
Match n°26602041 : Bezons Futsal Club 1 / My Sarcelles 2 : **le dimanche 10 mars 2024 à 19H45 – Gymnase Coubertin**
Match n° 26571933 : Bezons Futsal Club 2 / My Sarcelles 1 : **le dimanche 17 mars 2024 à 19H45 – Gymnase Coubertin**
Match n° 26602054 : Bezons Futsal Club 1 / Foot Indoor Loisir 1 : **le dimanche 24 mars 2024 à 19H45 – Gymnase Coubertin**

1er FORFAIT AVISÉ

SENIOR D2

Match n° 26571925 : Futsal Club VLB 1 / Cergy-Pontoise FC 2
Forfait avisé de l'équipe de Futsal Club VLB 1

Futsal Club VLB :	**-1 Point**	**0 But**
Cergy-Pontoise FC 2 :	**3 Points**	**5 Buts**

1er FORFAIT NON AVISÉ

CRITÉRIUM U16

Match n° 27725391 : Marcouville City CP 21 / Garges Djibson 21
Réception FMI. Forfait non avisé de l'équipe de Garges Djibson 21

Marcouville City CP 21 :	**5 Buts**
Garges Djibson 21 :	**0 But**
Garges Djibson :	**Amende 30€**

1er APPEL DE FEUILLE DE MATCH ET INFORMATION DU RÉSULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

CRITÉRIUM U14

Match n° 27728564 : Combo Futsal 21 / Cs Jocassiens 21 du 02-03-24
Match n° 27728579 : Avicenne Asc 22 / Garges Djibson 21 du 02-03-24

CRITÉRIUM U16

Match n° 27735042 : Avicenne Asc 22 / Asf Argenteuil 22 du 02-03-24

2ème APPEL FEUILLE DE PRÉSENCE CLUBS

La commission demande aux clubs de transmettre leurs feuilles de plateau et de présence directement sur FAL

PLATEAUX U8 du 03-02-24

Avicenne Asc : 2ème appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 03-02-24 à Garges Djibson Asc

Avicenne Asc : 2ème appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 03-02-24 à Marcouville City CP
Ermont Ams : 2ème appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 03-02-24 à Marcouville City CP
Futsal Club VLB : 2ème appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 03-02-24 à Marcouville City CP

PLATEAU U10 des 27 et 28-01-24

Marcouville City CP : 2ème appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U10 du 27-01-24 à Ermont Ams

PLATEAU U10 du 04-02-24

Futsal Club VLB : 2ème appel feuille de présence de vos équipes sur le plateau U8 du 04-02-24 à Asf Argenteuil

FINALES CHALLENGES U14 et U16 FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales des Challenges U14 et U16 Futsal

Les clubs souhaitant accueillir les finales U14 et U16 Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 25 et 26 mai 2024

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

FINALES COUPES COMITÉ ET CVO FUTSAL

Appel à candidature pour l'organisation des Finales Comité et CVO Futsal.

Les clubs souhaitant accueillir les finales Comité et CVO Futsal sont invités à se faire connaître par courrier ou courriel adressé à la Commission Futsal du DVOF.

Dates : Week-end des 1 et 2 juin 2024

Obligation club : Mise à disposition d'un gymnase avec tribune – 4 vestiaires joueurs et 1 vestiaire arbitre.

RETOUR DES TROPHÉES FUTSAL

La commission Futsal demande aux clubs de bien vouloir ramener les Coupes Futsal au secrétariat du DVOF.

La date limite pour le retour des coupes au DVOF est fixée au **lundi 25 mars 2024.**

Coupe du Val d'Oise Futsal :	Attainville Futsal Club
Coupe Comité Futsal :	Marcouville City CP

A cette date la commission coupes appliquera les pénalités financières prévues.

Prochaine réunion
Lundi 11 mars 2024 à 18H30

COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 05 MARS 2024

Présent : M. Plassart

Assistent : MM. Diaz- Letellier (Comité).

FORMATION - PFFD

La CDIF vous recevra pour la formation PFFD :

« RESPONSABILITÉ DES DIRIGEANTS »

Le samedi 09 MARS 2024 au DVOF
De 08h00 à 12h00

Objectifs du module :

Appréhender les responsabilités de l'association et de son dirigeant.

Pour vous inscrire :

Il vous suffit d'envoyer un mail au secrétariat : secretariat@district-foot95.fff.fr

En indiquant votre Club – nom – prénom et numéro de licence.

Cette formation est prise en charge financièrement pour les licenciés val-d'oisiens.

RÉCOMPENSES

SAISON 2023/2024

« DIRIGEANTS MÉRITANTS »

Pour mettre à l'honneur vos bénévoles, le District du Val-d'Oise de Football propose aux clubs de désigner dès à présent leurs candidats.

Des fiches d'inscription sont à disposition à la fin de ce procès-verbal.

Date limite des inscriptions, le mardi 30 avril 2024.

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF. (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF)*

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « FMI », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI

La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduite à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)
Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter
La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la CDIF.

FMI – RAPPELS IMPORTANTS

La FMI est disponible sur le store Google VERSION 3.9.0.0 pour les tablettes ANDROID 12 Pour les versions plus récentes, vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet en tapant (APK Feuille de Match FFF). Cette version est disponible sur le Store Apple.

Cette version est obligatoire.

Bonne saison à vous !

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES - VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

 Allez dans paramètres de la tablette.

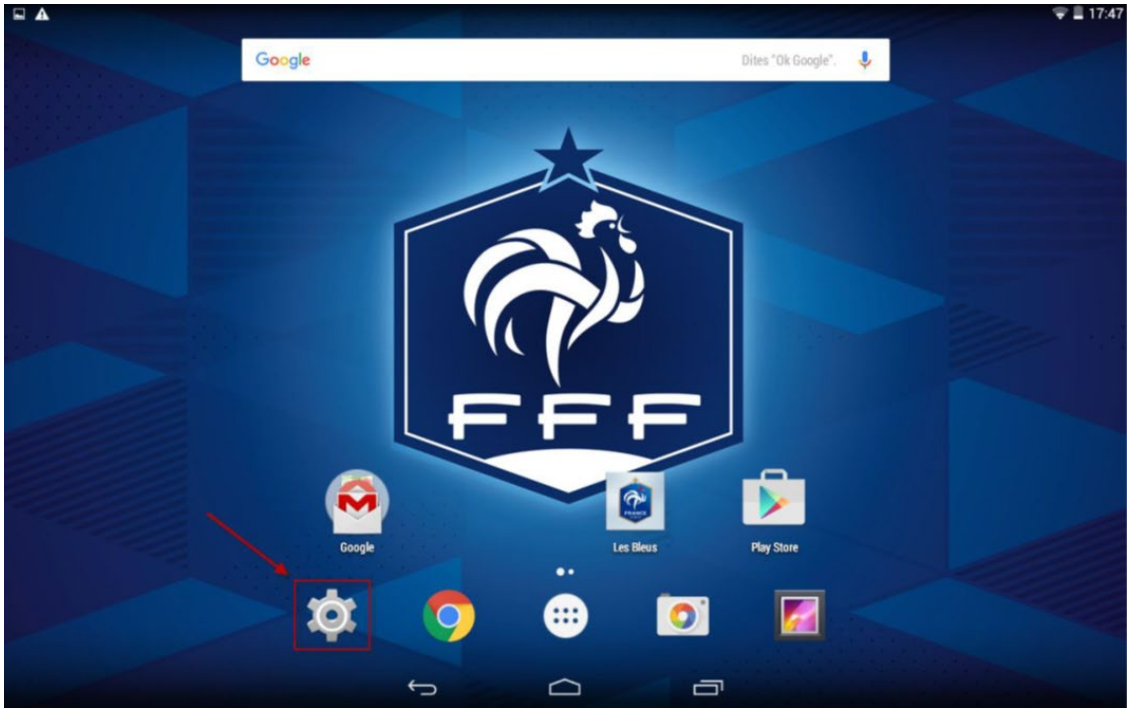

 Sélectionnez Application puis Feuille de Match

 Effacer les données et vider le cache

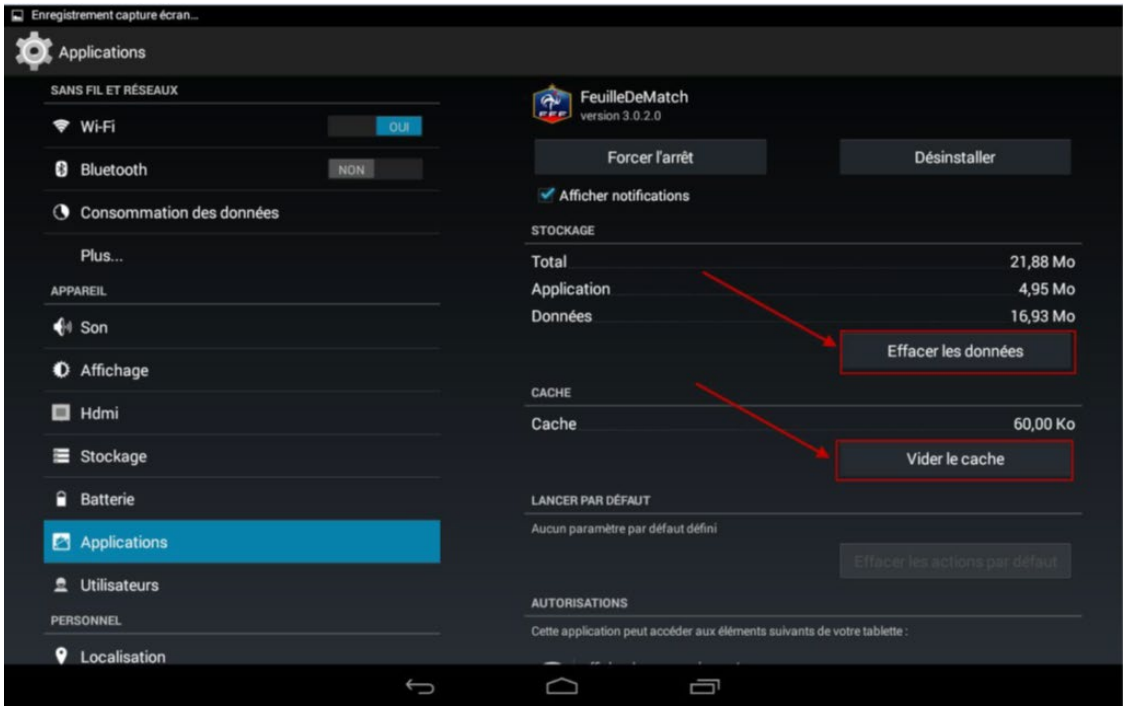

 Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

AUTRES TABLETTES

 Allez dans paramètres de la tablette.

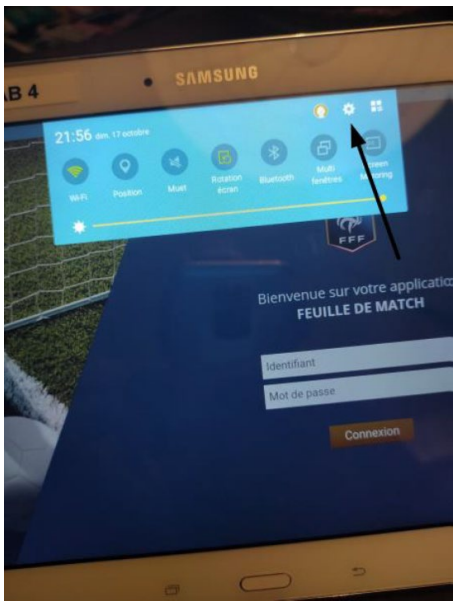

 Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match

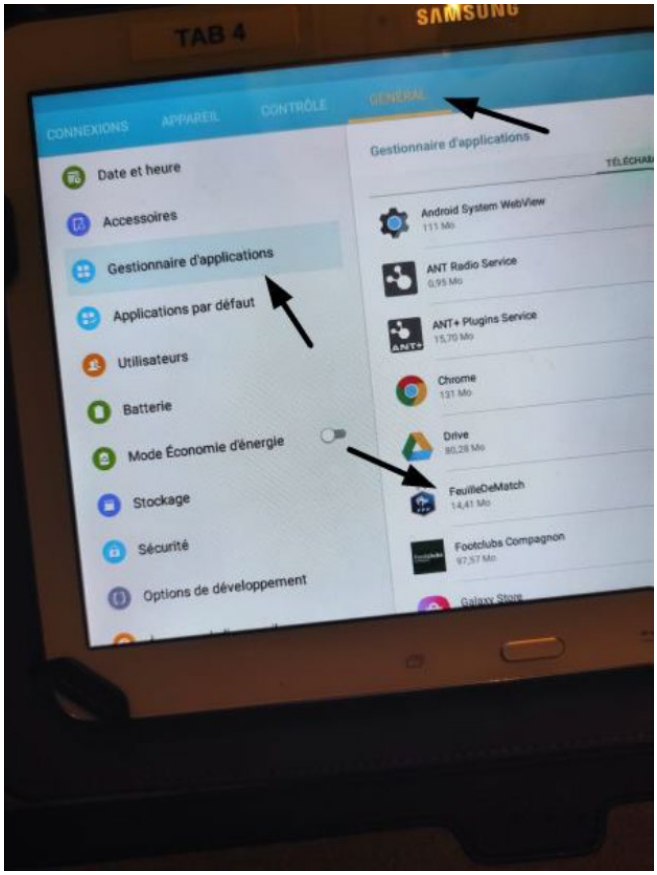

 Supprimer les données et Vider le cache

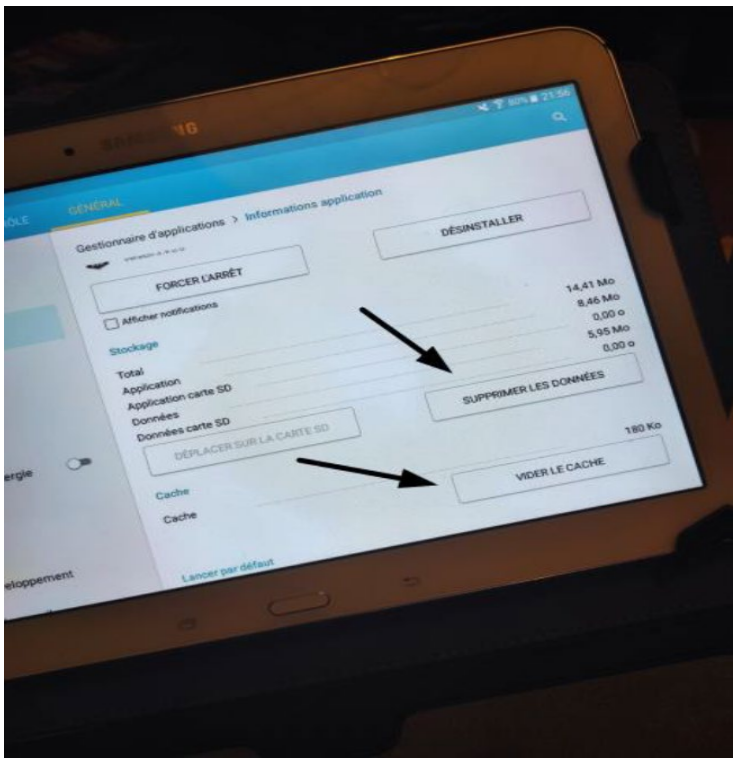

Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres

La récupération se termine en quelques secondes

RÈGLEMENT FMI

https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 05 MARS 2024

Présents : MM. Plassart – Da Mata.

Assiste : M. Letellier (Comité).

À tous les clubs du DISTRICT DU VAL-D'OISE :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « zone de sécurité augmentée », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge

Éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

CLASSEMENT

Ville de VAUREAL : NNI 956370101 et 956370102

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le mercredi 28 février 2024 à 19h30, au Parc des Sports, 40 rue Auguste BLANQUI, pour classement de l'éclairage.

Ville de VAUREAL : NNI 956370101

M. PLASSART et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 29 février 2024 à 10h00, au Parc des Sports, 40 rue Auguste BLANQUI, pour classement de l'installation.

Ville de MERY SUR OISE : NNI 953940201

M. PLASSART et M. LACOUR de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se sont déplacés le jeudi 29 février 2024 à 19h30, au Stade Jean BRESTEL, rue Jean BRESTEL, pour classement de l'éclairage

Ville de PERSAN : NNI 954870201

M. PLASSART de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le lundi 04 mars 2024 à 11h00, au Stade ODINOT, rue Etienne DOLET pour information FAFA.

COURRIER

La commission accuse réception du P.V. de la C.R.T.I.S.
Remerciements.

RAPPEL

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

PV du 07 Mars 2024

DELEGATIONS - DESIGNATIONS

Rencontre du 10 Mars 2024

Seniors D1

Match 25897472: Ecouen FC / Entente SSG
Délégué : M. Fabrice Gondel

Rencontres du 17 Mars 2024

Anciens D2

Match 25905862 : Garges FCM / Bouffémont AC
Délégué : M. Laurent Valette à la charge de Bouffémont AC

U18 D1

Match 25898059*:* Adamois OL / St Leu FC
Délégué : M. Fabrice Gondel

Match 25898060 : Cormeillais ACS / Argenteuil FC
Délégué : M. Gérard Alcan

Match 25898061 : RC Argenteuil / Ermont AmS
Délégué : M. Christophe Gauvin

Match 25898062 : Ecouen FC / Goussainville FC
Délégué : M. Olivier Le Nagard

Match 25898063 : St Ouen AS / Garges FCM
Délégué : M. Michel Bailliez

Match 25898064: Soisy AM FC / Bezons USO
Délégué : M. Thierry Paumier

Seniors D1

Match 25897441: Osny FC / Gonesse RC
Délégué : M. Pascal Pézière

Match 25897442 : Entente SSG / St Leu FC
Délégué : M. Philippe Calvé

Match 25897443 : Ecouen FC / Marly la Ville ES
Déléguée : Mme Béatrice Zami

Match 25897444 : Jouy le Moutier FC / Groslay FC
Délégué: M. Djilali Ouanfouf

Match 258974345: St Brice FC / Persan US
Délégué : M. Laurent Valette

Match 25897446 : Champagne SFC / St Ouen AS
Délégué : M. Joseph Plassart

Seniors D3

Match 26475209 : Pontoisienne JS / Herblay ES
Délégué : M. Hicham El Fakri à la charge de Herblay ES